



Genève, le 25 juin 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures (DI)

Route de Lausanne: sécurité renforcée aux abords de la plage du Vengeron

Des potelets vont être installés pour empêcher le stationnement sauvage sur le trottoir de la route de Lausanne, au niveau de la jonction autoroutière, et assurer ainsi la fluidité des trajets pour les cyclistes et les piétons. Pour rappel, un parking de 35 places pour voitures et 66 pour deux-roues motorisés a été créé en 2017 en face de l'entrée de la plage du Vengeron.

La sécurisation des parcours vélos sur l'axe Versoix-Genève s'améliore encore. En 2017, les places de stationnement autos de la route de Lausanne avaient été supprimées, afin d'assurer un trajet fluide et sécurisé pour les cyclistes et les piétons sur cet axe. Ce mois de juin 2018, ces dispositions vont être complétées par l'installation de potelets au niveau de la jonction autoroutière.

Les nouveaux aménagements visent à empêcher les automobilistes qui se rendent à la plage du Vengeron de stationner sur le trottoir. Une situation régulièrement observée l'an dernier malgré l'interdiction en vigueur. Pour compenser la suppression des places de stationnement sur la route de Lausanne, un parking de 35 places voitures et 66 places deux-roues a été créé sous la bretelle autoroutière. Par ailleurs, la vitesse sera abaissée à 50km/h dans ce secteur. Ces différentes mesures résultent des travaux conjoints du canton, des communes et de l'Office fédéral des routes en vue de rendre plus sûrs les abords de la plage du Vengeron. Elles sont mises en place à titre expérimental et un bilan sera dressé à la fin de l'été.

La pénétrante cyclable d'intérêt cantonal «Versoix» part de la frontière avec le canton de Vaud, emprunte la route de Suisse, puis la route de Lausanne, traverse Genthod, Bellevue puis Pregny-Chambésy, pour ensuite rejoindre les quais à Genève. Le réaménagement de cet axe vise à créer un itinéraire continu, sécurisé et performant pour les cyclistes et fait partie des actions de mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée.

Pour tout complément d'information : M. Thierry Messenger, directeur de la région Lac-Rhône, direction générale des transports, DI, T. 022 546 78 19.